

Fondateur et président d'une association loi 1901, de témoignage et d'information pour les victimes du Crédit Agricole dont je fais évidemment parti, je viens d'obtenir par ordonnance du TGI d'Aix en Provence une victoire contre cette banque qui a tenté d'atteindre à notre **liberté d'expression** en demandant par référé l'arrêt de notre association et la fermeture de son site Internet : [www.sos-victimescréditagricole.org](http://www.sos-victimescréditagricole.org)

Cette ordonnance (consultable sur notre site), exemplaire pour tout ceux qui se battent aujourd'hui pour conserver leurs biens et leurs outils de travail, mérite d'être diffusée pour informer le plus grand nombre de la possibilité de se défendre contre un système mis en place par cette banque et largement utilisé dans toute la France.

A ce titre, je me tiens à votre entière disposition si vous souhaitez parler de cette affaire en particuliers ou pour toute information sur le litige de fond qui m'oppose depuis plus de 15 ans à cette banque, nous laissant sans ressources financières mais avec toujours la volonté de se battre et d'informer le plus grand nombre de nos droits.

Vous en remerciant par avance,  
Cordiales Salutations.

Georges PONS. PDT.  
Tel/Fax : 04 42 74 85 73  
[georges.pons@sos-victimescréditagricole.org](mailto:georges.pons@sos-victimescréditagricole.org)